

Recrutement des personnels détachés sur un emploi d'enseignement, d'éducation et d'administration de l'AEFE pour la rentrée 2026

MOTIFS D'IRRECEVABILITE DES CANDIDATURES

1. Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées.
Sont considérés comme incomplets, les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.
2. Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.
3. Pour les postes d'enseignant ou d'enseignante, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1^{er} ou 2nd degré.
4. Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle est titulaire.
5. Les personnels non titulaires de leur corps (stagiaires)
6. Les agentes ou agents en cours de détachement relevant de la note de service annuelle du MEN relative aux recrutements et détachements à l'étranger, ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise à leur administration d'origine, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe.